

SÉANCE SPÉCIALE DU 18 JUIN 2012

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 18 juin 2012, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères, Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire

Tous les membres du conseil assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Réclamation de Luc Faucher
2. Entente chemin Gosford et rang 10 (éoliennes)
3. Nom du parc industriel
4. Table pour le 5 à 7 des Fêtes du lac

-215Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

-216Réclamation de Luc Faucher

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les dommages subis à l'aménagement paysager de M. Luc Faucher, 3421 rue Principale lors de la forte pluie du 29 mai 2012 en raison du débordement du fossé de chemin, soit la somme de 550 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

-217Amendement au contrat relatif à l'utilisation des emprises publiques aux fins de construction d'un parc éolien.

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Considérant que la municipalité a discuté d'un nouvel amendement au contrat relatif à l'utilisation des emprises publiques aux fins de construction d'un parc éolien pour les chemins Gosford et rang 10;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'abroger la résolution numéro 2012-05-163. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

-218 Amendement au contrat relatif à l'utilisation des emprises publiques aux fins de construction d'un parc éolien

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Attendu que le 7 septembre 2011, la municipalité de Saint-Ferdinand et Éoliennes de l'Érable inc. ont signé un contrat relatif à l'utilisation des emprises publiques aux fins de construction d'un parc éolien;

Attendu que les parties à l'entente désirent modifier ledit contrat;

Attendu que le paragraphe 2.5 du contrat permet à la Municipalité d'inclure de nouveaux tronçons dans les Tronçons Autorisés suite à une demande de Éoliennes;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand renonce par les présentes à l'application des dispositions du paragraphe 5.3.1.1 du Contrat d'Utilisation en ce qui a trait aux Tronçons d'Emprise Publique identifiés en violet à l'Annexe E du Contrat d'Utilisation et aux dispositions du paragraphe 5.3.1.2 du Contrat d'Utilisation en ce qui a trait aux Tronçons d'Emprise Publique identifiés en vert à l'Annexe E du Contrat d'Utilisation. En contrepartie d'une telle renonciation par la Municipalité aux termes des présentes Éoliennes de l'Érable inc. convient par les présentes de compenser la Municipalité pour l'utilisation de ces deux tronçons par un paiement forfaitaire de cent douze mille cinq cents (\$112,500.00) lequel paiement devra être effectué au plus tard le 1^{er} novembre 2013. Ce paiement libérera Éoliennes de toutes obligations, de réfection ou autres pouvant découler de son utilisation de tels Tronçons d'Emprise Publique aux fins de la construction du Parc Éolien ou à tout autre titre, la Municipalité assumant en contrepartie de tel paiement toutes telles obligations à l'entière exonération d'Éoliennes de l'Érable inc. sous réserve seulement de l'engagement par Éoliennes de l'Érable inc. de procéder à une maintenance se limitant à une mise en place de gravier dans les crevasses et nids de poule afin de maintenir la surface de roulement carrossable et ce tant et aussi longtemps qu'Éoliennes utilisera le chemin Gosford et le 10^e rang pour le passage de véhicules lourds dans le cadre de la construction du Parc Éolien. Tous les autres termes et conditions du contrat demeurent inchangés et d'autoriser le maire Donald Langlois et la directrice générale Sylvie Tardif à signer les documents requis. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

MM. Clermont Tardif et Jean-Claude Gagnon ainsi que Mme Guylaine Blondeau reprennent leur place à la table du conseil.

-219 Désignation du parc industriel

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le parc industriel situé le long du 6^e Rang soit désigné sous le nom « Parc industriel St-Ferdinand ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

-220Fêtes du Lac William

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser quatre élus accompagnés à assister au 5 à 7 du Capitaine William organisé par les Fêtes du Lac William qui aura lieu le 20 juillet 2012 et de défrayer le coût de 160 \$ pour une table. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

-221Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la présente séance soit levée à 19h25. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière